

Charte de transition écologique des structures de recherche

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2026-076 du 28 septembre 2026 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 octobre 2026, prend la délibération suivante :

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve la charte de transition écologique des structures de recherche conformément au document joint à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 17

Nombre de voix favorables : 17

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 15 octobre 2026

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

Date de transmission au MESR : 20/10/2026

Date de publication sur le site internet de l'Ecole : 20/10/2026

Charte de transition écologique des structures de recherche de l'ENS de Lyon

Mission transition écologique

Introduction

La présente charte s'inscrit dans la dynamique enclenchée depuis 2020 au sein de l'ENS de Lyon concernant la prise en compte de la transition écologique dans l'ensemble de ses activités. Cette prise en compte s'est notamment transcrite, au niveau structurel, par la création d'une mission développement durable en 2021 (devenue par la suite mission transition écologique), puis par l'adoption en mars 2025 d'un Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2028. L'adoption d'une telle charte a alors été inscrite dans les objectifs du SD DRS. L'engagement de l'ENS de Lyon en faveur de la transition écologique se poursuit par la création de l'Institut des Mondes Durables en juillet 2026.

Objectif

La charte de transition écologique des structures de recherche a pour objectif **d'apporter un cadre commun** aux structures de recherche, qui permette de renforcer et mettre en cohérence des dynamiques internes déjà existantes. Elle accompagne **la définition, l'adoption et la mise en œuvre de mesures** permettant de réduire les impacts environnementaux des activités des structures de recherche.

Elle permet également **d'améliorer les échanges d'information** entre les structures de recherche et l'Institut des Mondes Durables.

Méthodologie

La charte est le produit d'un travail commun entre la Mission transition écologique et les référent.e.s transition écologique des unités de recherche de l'ENS de Lyon, qu'il convient de remercier pour leurs précieuses idées et retours.

La charte est accompagnée d'une boîte à outils, document évolutif qui recense des actions qui peuvent être mises en place par les structures de recherche en vue de l'atteinte de leurs objectifs de réduction de l'empreinte environnementale. Les propositions figurant dans la boîte à outils ont plusieurs origines. Celles renvoyant aux thématiques des achats, des déchets et du numérique ont été co-construites lors d'un atelier avec les référent.e.s transition écologique. Les autres s'inspirent voire reprennent parfois directement des mesures figurant dans des chartes de structures de recherche, internes ou externes à l'ENS de Lyon.

Charte de transition écologique des structures de recherche de l'ENS de Lyon – 2026-2029

Engagements de la structure de recherche

1. La structure s'engage à identifier une personne ou un groupe de personnes chargées de la définition et de la mise en œuvre de ses actions de transition écologique.
2. La structure s'engage à calculer son bilan carbone sur l'ensemble de son périmètre via l'outil GES 1point5. Celui-ci doit être renouvelé au minimum tous les trois ans afin de garantir un suivi de l'évolution de ses émissions de gaz à effet de serre (EGES).
3. La structure s'engage à définir une trajectoire de réduction de ses EGES. Cette trajectoire devra viser un objectif de réduction de 5% par an^{1 2} des EGES de la structure de recherche par personne, jusqu'en 2029. Dans le cas où cet objectif serait trop élevé, et sur la base d'une argumentation présentée en dialogue de gestion avec la tutelle, la trajectoire pourra être adaptée à 2% de réduction par an. Les objectifs de réduction seront rediscutés à la suite de la période 2026-2029 avec l'ensemble des unités.
4. La structure s'engage à construire un plan de réduction de ses EGES permettant de respecter cette trajectoire dans les six mois suivant le calcul de son bilan carbone.
5. La structure s'engage à mettre en œuvre son plan de réduction des EGES, et à en rendre compte à sa tutelle lors des dialogues de gestion
6. La structure s'engage à diffuser les résultats de son bilan ainsi que son plan de réduction des EGES à l'ensemble de ses membres, ainsi qu'avec l'Institut des Mondes Durables selon le format transmis.

Engagements de l'ENS de Lyon

1. L'ENS de Lyon s'engage à fournir l'appui nécessaire aux structures de recherche afin de les aider dans la définition et la mise en œuvre de leurs actions, directement, et via sa politique globale de réduction de l'empreinte environnementale (schéma directeur DD&RS, schéma du numérique, schéma immobilier...).
2. L'ENS de Lyon s'engage à valoriser les actions de transition écologique mises en œuvre par les structures de recherche.
3. Concernant les mobilités professionnelles, l'ENS de Lyon s'engage à mettre en œuvre les propositions de la charte « Décarboner les mobilités professionnelles du site Lyon Saint-Etienne », rubrique « Les établissements tutelles en soutien des unités de recherche ».

¹ https://www.cnrs.fr/sites/default/files/news/2025-03/Schema_Directeur_DD&RS_CNRS.pdf

² <https://www.ecologie.gouv.fr/presse/baisse-emissions-gaz-effet-serre-se-poursuit-2024-2025-france-doit-acceler-sa>